



Concours du second degré

Rapport de jury

EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE POUR L'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (PLP) ET ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PLP

SECTION : ESTHETIQUE COSMETIQUE

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Madame fabienne MERRIAUX

SOMMAIRE

	Page
Composition du jury	2
Renseignements statistiques	3
Épreuve d'admission	
Définition de l'épreuve	4
Rapport de l'épreuve	5-6
Conclusion	7

COMPOSITION DU JURY

MERRIAUX Fabienne : Présidente	IEN SBSSA Academie de Nancy-Metz
CAROTTI Sabine : Vice-Présidente	IA – IPR SE-SMS Académie de Paris
BATTIN Marie-Christine	IEN SBSSA Académie de Grenoble
DUCHESNE Irène	IEN SBSSA Académie de Créteil
GIRARD Marie-Monique	IEN SBSSA Académie de Nantes
GANDON Margueritte	IEN SBSSA Académie de Orléans-Tours
GISSELBRECHT Ruth	IEN SBSSA Académie de Lille
MARCHAL Viviane	Chargée de mission Académie de Nancy-Metz
COUSSIRAT Danièle	PLP Esthétique Académie de Bordeaux
MANGEL Valérie	PLP Esthétique Académie de Besançon
BRIENNE Florence	PLP Esthétique Académie de Lille
THOMASSET Aurélie	PLP Esthétique Académie de Nancy-Metz

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

TOTAL Candidats inscrits : 70

EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE pour l'accès au corps de PLP

Candidats inscrits : 56

Dossiers recevables : 44

Candidats présents	Admission Nombre de candidats présents : 36
Note la plus basse	5,16
Note la plus haute	18,33
Barre (note du dernier admissible)	11,32
Moyenne	11,13
Candidats admis :	17

EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel

Candidats inscrits : 14

Dossiers recevables : 11

Candidats présents	Admission Nombre de candidats présents : 11
Note la plus basse	6,32
Note la plus haute	16,16
Barre (note du dernier admissible)	14,99
Moyenne	11,01
Candidats admis	2

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Rapport établi par Mesdames BATTIN, BRIENNE, COUSSIRAT, DUCHESNE, GANDON, GIRARD, GISSELBRECHT, MANGEL, MARCHAL, THOMASSET

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission.

Durée de la préparation de l'épreuve : 30 minutes

Durée totale de l'épreuve orale : 60 minutes maximum

I - Dossier de RAEP

1- Élaboration du dossier

Extrait note de service N°2012-200 du 17-12-2012

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée.

Dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, **un ou deux exemples de documents ou travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

2. Remarques sur le dossier de RAEP

□ Sur la forme

Le jury a apprécié :

- Un respect de la conformité de présentation par rapport à la définition de l'épreuve ;
- Une pagination correcte et complète ;
- Une expression écrite fluide ;
- Une référence aux annexes ou documents fournis ;
- Une présentation aérée et structurée.

Le jury a regretté :

- Un manque de structuration de certains dossiers (rédaction sans parties identifiées, ...) ;
- Des erreurs d'orthographe et/ou de syntaxe ;
- Une absence d'exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite ;
- Un nombre trop important de documents ou de travaux non pertinents ;
- Des documents illisibles ou inexploitable.

□ Sur le fond du dossier RAEP

- Première partie du dossier

Elle permet d'apprécier l'émergence de compétences du métier de l'enseignant à partir de l'analyse du parcours professionnel (expérience en milieu professionnel et dans l'enseignement).

Le jury a apprécié :

- Des informations présentées de façon synthétique ;
- Une exploitation pertinente des parcours professionnels ;
- Une prise en compte de l'arrêté du 1 juillet 2013 relatif « aux compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ».

Le jury a regretté :

- Un parcours présenté sous la forme d'un CV linéaire sans référence aux compétences développées ;
- Une absence d'analyse des responsabilités assurées dans le cadre des missions de l'enseignant.

- Seconde partie du dossier

Elle permet d'apprécier les compétences professionnelles du candidat à travers une réalisation pédagogique dans les disciplines concernées par l'examen professionnalisé

Le jury a apprécié :

- Un choix de réalisation pédagogique pertinente ;
- Des démarches pédagogiques justifiées ;
- Une analyse des situations pédagogiques présentées ;
- Une prise en compte de la diversité des élèves.

Le jury a regretté :

- Un choix d'une réalisation pédagogique non récente ;
- Des justifications trop théoriques ;
- Une absence de remédiations ou de prolongements ;
- Un manque de réalisme dans les propositions pédagogiques.

II – Première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier RAEP (10 minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (20 minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : 30 minutes maximum

Le jury a apprécié :

- Une qualité de synthèse dans l'exposé des informations présentées ;
- Une présentation pertinente des parcours professionnels ;
- Une démarche réflexive ;
- Une présentation préparée, réfléchie et dynamique.

Le jury a regretté :

- Un parcours présenté sans référence aux compétences développées ;
- Un manque de justesse de vocabulaire, de syntaxe et de qualité d'expression ;
- Un manque de maîtrise des contenus du dossier.

III – Deuxième partie de l'épreuve

Elle comporte un exposé du candidat (10 minutes maximum) suivi d'un entretien avec le jury (20 minutes maximum).

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans l'une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement post secondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation (30 minutes).

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury a apprécié :

- la clarté, la construction structurée de l'exposé et une gestion du temps maîtrisée ;
- l'utilisation d'un vocabulaire adapté (pédagogique et professionnel) ;
- la qualité de réflexion du candidat ;
- l'aptitude du candidat à faire émerger l'ensemble de ses compétences en prenant appui sur sa pratique ;
- une ouverture d'esprit ;
- des qualités d'écoute et de communication.

Le jury a regretté :

- des réponses hors sujet ou incomplètes notamment lors de l'exposé du sujet à traiter ;
- un manque de maîtrise des contenus scientifiques et/ou technologiques et/ou techniques ;
- un manque de maîtrise didactique et pédagogique ;
- une méconnaissance du contexte institutionnel et des conditions d'exercice du métier d'enseignant ;
- un exposé trop court.

CONCLUSION

Le jury félicite les candidats admis à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des Professeurs de Lycée Professionnel et accès à l'échelle de rémunération des PLP.

Le jury a constaté, pour certains candidats, l'existence d'un décalage important entre les compétences mises en œuvre lors de la première partie de l'épreuve et leur réelle capacité à les mobiliser lors de la deuxième partie.

Le jury a apprécié, l'aptitude des candidats à mobiliser leurs compétences professionnelles à travers une réalisation pédagogique pertinente

Le jury a également apprécié la posture adaptée des candidats au cours des échanges et leur capacité d'écoute.

Les épreuves de cet examen professionnalisé réservé prennent en compte, d'une part l'expérience professionnelle des candidats, et d'autre part leur capacité à analyser leur pratique. Elles permettent d'apprécier les aptitudes des candidats et elles évaluent des compétences qui doivent être celles de futurs enseignants dont l'analyse, l'exploitation de situations, la présentation synthétique, la clarté dans l'expression, la gestion du temps, la qualité de l'écoute et la réactivité.

Le jury tient à remercier Madame la Proviseure du lycée Marie Marvingt, Madame la chef de travaux, l'équipe d'accueil et d'entretien de l'établissement pour l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.